

Formation Taxis Plus – Siren : 750 193 096 - Code Naf : 8559B

Numéro de déclaration d'activité : 11 91 07136 91

Agrément Préfecture de l'Essonne n° 2024-02

PLAQUETTE TARIFS 2026

	CONTENU DE LA FORMATION	DURÉE	TARIFS
1. LA FORMATION OBLIGATOIRE TOUS LES 5 ANS DÉPARTEMENTS : 91-94-77-25	• Cours de réglementation • Recyclage 1ers secours • Guide fiscal et comptable • Intervenants sur le Transport de Malade Assis Non éligible CPF / Éligible FAFCEA	14 heures	300 €
2. HABILITATION DÉPARTEMENTS : 91-94-77	• Théorie + pratique (8 modules) • (Sous réserve de Session) 63h de théorie +21h de conduite • Forfait A (= 77h de théories +21 de conduite) • Forfait B (=Forfait A +14h de conduite) Éligible CPF	52 heures 77 heures 84 heures 98 heures 112 heures	959 € 1299 € 1690 € 1799 € 2299 €
3. LA MOBILITÉ DÉPARTEMENTS : 91-94-77-25	• Règlementation locale • Tarification du département • Convention Transport Cpmam Non éligible CPF	14 heures	430€
4. VTC VERS TAXI	• Règlementation Taxi National • Règlementation Taxi Local Conduite Éligible CPF	35 heure	780€
5. CONDUITE	• Module Conduite seul Non Éligible CPF	14 heures	430€

LIEU DE LA FORMATION : *Locaux aux Iris 85 bis route de grigny - 91130 Ris-Orangis - **hotel Novotel de Créteil

Formation Taxis Plus – Siren : 750 193 096 - Code Naf : 8559B

Numéro de déclaration d'activité : 11 91 07136 91

Agrément Préfecture de l'Essonne n° 2024-02

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société FORMATION TAXIS PLUS désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 85 bis route de Grigny RIS ORANGIS 91130.

FORMATION TAXIS PLUS met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à RIS ORANGIS, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société FORMATION TAXIS PLUS
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société FORMATION TAXIS PLUS pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société FORMATION TAXIS PLUS s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société FORMATION TAXIS PLUS, l'OPCO ou le client.

Une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement seront fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros. Le paiement est à effectuer avant exécution de la prestation en totalité. Le règlement des factures peut être effectué par virement ou carte bancaire. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Formation Taxis Plus – Siren : 750 193 096 - Code Naf : 8559B

Numéro de déclaration d'activité : 11 91 07136 91

Agrément Préfecture de l'Essonne n° 2024-02

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société FORMATION TAXIS PLUS ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par email à l'adresse taxisplusgautier@laposte.net. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation de moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société FORMATION TAXIS PLUS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra adapter les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société FORMATION TAXIS PLUS sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. La société FORMATION TAXIS PLUS s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société FORMATION TAXIS PLUS et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Evry (91).